

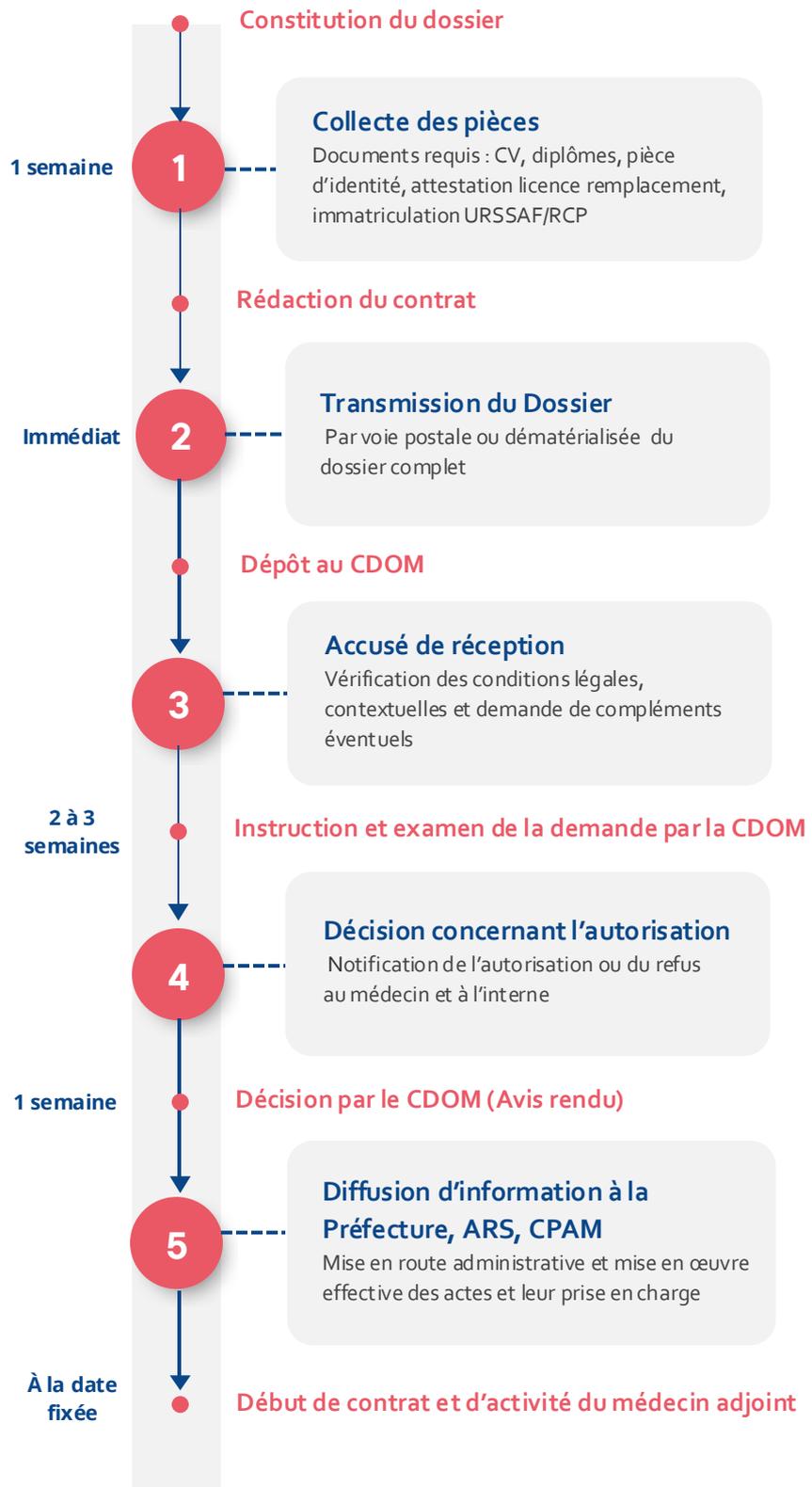


Etudiant adjoint
Pièces justificatives obligatoire au CDOM

- Identité de l'étudiant adjoint
- Attestation de formation de l'interne
- Lettre de demande pour justifier le besoin de recours
- Durée prévisionnelle de collaboration
- Projet de contrat signé (rédigé en concertation)

Étudiant adjoint, médecin assistant et collaborateur libéraux (hors remplaçant)
Autorisation d'exercice : réponse sous 2 mois¹

- Réponse positive du CDOM dans les 2 mois : autorisation valable dès notification
- Absence de réponse du CDOM pendant 2 mois : accord tacite, la demande est acceptée implicitement



Médecin titulaire

Conseil départemental de l'Ordre des médecins (CDOM)

Services de l'État / Sécurité sociale

¹Article R.4127-88du CSP